Envoyé en préfecture le 18/06/2025
Reçu en préfecture le 18/06/2025
Publié le
ID : 030-213001050-20250614-DEL030_2025-DE

DEPARTEMENT DU GARD - COMMUNE DE DOURBIES
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEL2025_030

L'an deux mille vingt-cinq et le quatorze juin à neuf heure trente,
Le conseil municipal de la commune de DOURBIES, régulièrement convoqué s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Mme LEBEAU Irène, maire.
Date de convocation du Conseil Municipal le 06 juin 2025

Nombre de Conseillers :	
En exercice	10
Présents	8
Procuration	1
Votants	9

Étaient présents : Mmes LEBEAU Irène, THERIC Corinne, ESCANDE Renaud, BALSAN Laurent, PONCELET Jean-Marie, SAUVAIRE Marc, RAGUES Christian, THION Jean-Claude

Absents : Gaëlle JOSSINET, Jean-Luc ALBE

Procurations : Jean-Luc ALBE (procuration Renaud ESCANDE)

Vote :
Pour : 9
Abstention : 0
Contre : 0

CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE TRÈVES POUR L'ACCUEIL DES ENFANTS DE LA COMMUNE DE DOURBIES

Mme le Maire expose :

Les enfants de la commune de Dourbies sont scolarisés en l'absence d'école sur le territoire communal dans les écoles de Trèves, Lanuéjols et Camprieu. Des conventions sont mises ou à mettre en place entre Dourbies et les autres communes.

Les frais de scolarité des enfants scolarisés à Trèves comprennent les fournitures scolaires et les salaires du personnel et charges en découlant. Une contribution à la commune de résidence est demandée, elle est calculée en fonction du nombre d'enfants scolarisés dans la commune d'accueil et des dépenses de fonctionnement à l'exclusion des dépenses relatives à la cantine.

La commune de Dourbies approuvera au préalable toute inscription d'élève à l'école de Trèves et donnera son accord pour sa prise en charge financière.

La facturation se fera au trimestre et le montant sera réévalué à chaque début d'année scolaire. La convention sera renouvelable tacitement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide d'approuver cette convention et charge Mme le Maire de signer tout document s'y rapportant.

Fait et délibéré en Mairie, le 14 juin 2025

Mme le Maire
Irène LEBEAU

MAIRIE DE DOURBIES (GARD)